



# La Commission Technique Paritaire de l'IRFASE

## 1. Présentation de la CTP

Dans ce projet, la commission technique paritaire (CTP) est conçue comme une instance de réflexion visant à :

- Produire des éclairages sur l'évolution du contexte de la formation des professionnels du secteur : de ses acteurs, des fonctionnements institutionnels, des publics visés par les politiques sociales ;
- Questionner les enjeux de la formation tels qu'ils se renouvellent en relation avec l'évolution des publics accueillis dans les établissements du secteur ainsi qu'avec celle des missions des professionnels socio-éducatifs ;
- Porter des projets de valorisation des analyses collectives menées, d'approfondissement des thématiques de réflexion retenues (par exemple par la mise en œuvre de journées d'étude, l'affinement de la connaissance des besoins en termes de formation et de réactualisation de l'analyse des pratiques).

Les textes officiels organisant les formations des travailleurs sociaux obligent les centres de formation à mettre en place des instances techniques paritaires : « *Une instance technique et pédagogique est mise en place par l'établissement de formation. Elle est composée du responsable de formation, de représentants des secteurs professionnels, des étudiants et de personnalités qualifiées. Elle veille à la mise en œuvre des orientations du projet pédagogique et aux conditions générales d'organisation de la formation* »<sup>1</sup>. Au regard des évolutions actuelles du contexte de la formation professionnelle des travailleurs sociaux, tant du point de vue des réformes de leurs formations que du point de vue de leur contexte de travail, l'IRFASE estime nécessaire d'élargir les objectifs de cette instance à une réflexion sur l'évolution de la commande publique et des politiques sociales, les évolutions des publics et des problématiques socio-éducatives, de manière à engager une réflexion commune sur les nouveaux besoins en formation et en analyse des pratiques professionnelles telles qu'elles se renouvellent en lien avec les évolutions repérées. Ce projet répond également aux orientations pour les formations sociales 2011 – 2013 approuvées par le Conseil Supérieur du Travail social : « *La réingénierie des diplômés a été accompagnée d'une redéfinition du lieu de stage devenu site qualifiant qui fonde dans le même temps le principe de l'alternance intégrative.*

---

<sup>1</sup> Article 10, Arrêté du 20.06.07 relatif au DEME ; Art. 13 Arrêté du 20.06.07 relatif au DEES ; Art. 11, Arrêté du 16.11.05 relatif au DEEJE.

*C'est donc une nouvelle dynamique de construction des compétences qui est à l'œuvre entre les établissements de formation, les sites qualifiants et les étudiants. En outre, les problématiques sociales, les organisations institutionnelles et les politiques publiques modifient le cadre professionnel dans lequel cette alternance vient s'inscrire (...). Mettre en pratique les principes de co construction et de co responsabilité qui sous-tendent l'alternance intégrative nécessite que, au niveau d'un territoire, les acteurs réfléchissent et travaillent en réseau pour exprimer leurs attentes réciproques, échanger sur leurs pratiques, trouver des réponses à leurs interrogations. Les établissements de formation ont un rôle déterminant pour animer et soutenir ces réseaux ».*

## **2. Les enjeux de la CTP : construire l'alternance intégrative**

En organisant des rencontres avec l'ensemble des acteurs de la formation, l'IRFASE entend donc contribuer à la clarification des modalités d'une formation conjointe, rendre plus lisible son projet pédagogique et œuvrer à un rapprochement entre les savoirs faire des milieux professionnels en termes d'accompagnement et de professionnalisation des étudiants et les modalités théoriques et pratiques de son dispositif de formation.

Comme telle, la CTP se veut un espace privilégié de rencontre, de valorisation de la parole et des pratiques de l'ensemble des acteurs du secteur. Le thème central qui oriente cet espace de rencontre et d'élaboration est la construction de l'alternance intégrative. En effet, si la formation des travailleurs sociaux s'est construite sur le fondement de l'alternance, les récentes réformes des diplômes du secteur invitent à refonder les liens qui donnent sens à ce principe, à réajuster les coordinations et articulations des actions de formation entreprises par les uns et les autres. Les dernières réformes des diplômes ont amené les centres de formation à revisiter leurs projets pédagogiques tandis que les établissements employeurs et terrains de stage, eux, se sont inscrits dans la logique de site qualifiant, redéfinissant les modalités d'accueil des stagiaires et les périmètres de leurs responsabilités et contributions en termes de formation. Le renouvellement des terrains de stage dans lequel se sont engagés de nombreux centres de formation mais aussi les attentes des terrains en termes de professionnalisation des tuteurs de stage sont des signes parmi d'autres d'un besoin de nouveaux réajustements, de redéfinition des collaborations entre centres de formation et milieux professionnels.

La promotion de l'alternance intégrative - portée tout autant par les réformes des diplômes, l'introduction de la notion de site qualifiant et le Conseil Scientifique du Travail Social - invite à un rapprochement entre centres de formation et milieux professionnels afin qu'ensemble ils adaptent et développent leurs capacités d'accompagnement. En effet, le passage d'Unités de Formation et d'un ensemble de connaissances disciplinaires à un référentiel de compétences qui part des activités afin d'identifier les habiletés et savoir-faire requis invite à une autre conception de l'alternance qui ne serait pas réduite à l'aller-retour entre la formation pratique et la formation théorique. L'enjeu de cette réflexion reste bien la promotion de la formation des travailleurs sociaux telle qu'elle s'est construite en France et qui, face à un modèle universitaire des formations, valorise la professionnalisation des futurs acteurs du secteur. Or, que ce soit à travers les publications des revues professionnelles comme à travers les remarques et expériences de nos étudiants et de nos partenaires, certains

freins apparaissent dans la professionnalisation, dans l'accompagnement conjoint des étudiants stagiaires ou salariés en cours de formation. Globalement, le constat est celui d'une réforme des formations qui, plusieurs années après sa mise en œuvre, reste difficile à s'approprier.

Un premier objectif de cette CTP est de cerner plus précisément les difficultés repérées : le passage du « lieu de stage » au « site qualifiant » ; le passage de la logique du métier (habiletés incorporées et parfois indicibles) à des compétences dont la technicité vient questionner la capacité et la légitimité à transmettre ; un repérage des compétences parfois différent entre centres de formation et lieux de la pratique ; une tension entre des formations dont le CSTS a réaffirmé le caractère généraliste et les besoins d'adaptation à l'emploi des établissements ; des nouvelles exigences en termes d'évaluation des stages et de travaux de certification qui apparaissent loin des réalités du terrain et parfois comme des « exercices d'école »...

Un deuxième objectif est de réfléchir ensemble à la complémentarité entre la formation dite théorique et la formation sur les lieux de la pratique. Cette complémentarité requiert une réflexion préalable sur la manière dont les uns et les autres comprennent la logique de professionnalisation qui, dans le cadre des nouveaux diplômés, peut être abordée comme un processus de construction d'une identité professionnelle et une progression dans l'acquisition de compétences. Quelles acceptions recouvrent le terme de « compétences » ? Si nous en proposons une première définition comme sollicitation de ressources diverses (savoirs théoriques, savoirs pratiques, plus ou moins procéduraux, positions éthiques mais aussi ressources de l'environnement, professionnel notamment) lorsque que l'on est confronté à la nécessité de résoudre des problèmes, d'agir et de se positionner, quelles ressources doivent dès lors promouvoir les acteurs de la formation (OF et milieux professionnels) ?

Par ailleurs, le travail social dans son ensemble a à faire face à de nouveaux défis dont la détermination commune constitue un troisième objectif de la CTP. En effet, la territorialisation des politiques sociales, la progression des inégalités et des exclusions, l'impératif du partenariat et des logiques d'inclusion nécessitent une analyse commune de l'évolution de la commande sociale. La nécessaire articulation du sanitaire et du social (notamment au regard des difficultés croissantes d'accès aux soins, au regard également de l'accueil du handicap psychique dans le secteur médico-social), la prise en compte, dans les enseignements théoriques comme dans les lieux de la pratique de la dimension du territoire, les transformations des modalités d'action commandée par la logique de l'inclusion semblent des pistes premières de réflexion. Nous proposons de progresser ensemble dans l'affinement de ces pistes comme dans l'appréhension d'autres aspects de l'évolution de la commande sociale.

### 3. L'organisation de la CTP

Nous projetons d'organiser 3 CTP par année scolaire qui réuniraient des représentants des équipes administrative et pédagogique de l'IRFASE, des représentants des étudiants ainsi que des représentants des milieux professionnels et des personnes qualifiées. La CTP fait partie intégrante du projet pédagogique de l'IRFASE et des espaces de formation proposés aux étudiants.

**La stabilité des membres de la CTP** sera recherchée dans le but de garantir au mieux la continuité dans les réflexions et les débats. Les objectifs de cette CTP impliquent une capacité à capitaliser les débats, à approfondir les analyses menées voire à les réactualiser pour les confronter à un contexte mouvant. Il ne s'agit pas en effet de créer des événements mais d'engager une réflexion continue, susceptible de produire des connaissances, de les capitaliser, de les valoriser. La perspective de mettre en place des groupes de travail, notamment pour la préparation des séances de la CTP, la centralisation des éléments de réflexion, le suivi des contributions et la valorisation des débats plaide en faveur de la stabilité de la participation des uns et des autres.

En amont de chaque CTP, un thème de réflexion est retenu et des espaces de parole et d'élaboration sont organisés au sein de l'école afin de recueillir les avis et expériences des étudiants sur le thème retenu. En parallèle, les représentants des milieux professionnels sont rencontrés afin d'élaborer avec chacun d'entre eux leur contribution sur le thème qui sera discuté en CTP. Sur le fondement de ces échanges, un texte support des discussions sera élaboré et transmis à l'ensemble des membres de la CTP. A chaque CTP, le thème de la rencontre suivante est défini ; les discussions sont consignées et un rapport est distribué aux membres de la CTP ainsi que mis en ligne.

Afin de contribuer de la manière la plus large possible à l'amélioration de nos pratiques communes de professionnalisation, il nous semble qu'une réflexion est à mener sur les formes possibles de valorisation de ces discussions, notamment leur contribution à un espace collaboratif : alimentation d'un blog des professionnels partenaires de l'IRFASE qui pourrait être un lieu d'échange permettant d'élargir les participants à la CTP au territoire mais aussi édition d'une lettre de l'IRFASE, articles dans les revues professionnelles du secteur.

### 4. Programme de la CTP

**Le premier thème proposé à la discussion et à l'élaboration est celui du Site Qualifiant**

En lien avec les réformes des formations dans lesquelles nous sommes engagés ensemble, le passage du lieu de stage au site qualifiant implique un changement de positionnement des centres de formation comme des établissements du secteur.

Avant toute chose, le site qualifiant n'est plus conçu comme un lieu où vont s'appliquer des connaissances produites ailleurs (durant la formation théorique par exemple) : il est un lieu de production de connaissances et d'apprentissages spécifiques. La complémentarité entre site qualifiant et centre de formation est alors mise en avant : « *Le site qualifiant est considéré*

*comme une organisation professionnalisante, tant au plan de la pratique professionnelle qu'au plan de l'acquisition des savoirs et de connaissances complémentaires* »<sup>2</sup>. Il s'agit donc, entre partenaires et dans premier temps, de se dire qui l'on est, de clarifier ensemble la manière dont chacun conçoit son apport dans la formation avant que d'envisager notre complémentarité. Un travail d'identification des zones d'intervention et des dimensions privilégiées de la formation investies par chacun est donc à faire ; travail préalable à la réflexion sur les modalités de la complémentarité dans laquelle le partenariat entre centre de formation et milieux professionnels est appelé à s'inscrire.

Ensuite, avec le site qualifiant, ce n'est plus seulement le tuteur du stage qui est responsable de la transmission et de la professionnalisation mais l'ensemble de l'organisation. Cet aspect questionne la façon dont le référent de stage est sensibilisé à différents aspects de l'institution d'accueil, à l'actualisation, dans la pratique, du projet d'établissement et/ou d'association. Il questionne également la position du référent de stage dans l'organisation et sa capacité à construire et coordonner un parcours de formation, à y impliquer ses collègues et/ou ses partenaires. Enfin, l'exigence d'une organisation « apprenante » interpelle la capacité du centre de formation à assumer auprès des responsables des sites qualifiants un rôle de soutien et de conseil dans le repérage des situations formatives et des potentialités de l'établissement en termes d'acquisition des différentes compétences.

Une autre dimension incontournable du site qualifiant est celle du territoire, cela sous deux aspects distincts. D'une part, les sites qualifiants des Educateurs spécialisés, Moniteurs éducateurs, Assistants de service social sont réputés qualifiés pour accompagner les apprentissages dans le domaine du partenariat et du réseau (pour les ES et les ME) ainsi que dans l'exercice de l'ISIC (pour les AS). Or, cette dimension du travail éducatif et/ou social est diversement investie par les établissements, ce qui peut amener à un certain déplacement des fonctions des uns et des autres, le centre de formation devenant parfois, sur ces domaines et dans ces exercices, le formateur unique tandis qu'il est attendu de l'investissement dans la pratique des éclairages mutuels sur ce que recouvrent ces formes particulières du travail socio-éducatif et sur les territoires qu'elles construisent. D'autre part, les établissements de rattachement des stagiaires peuvent faire appel, pour les accompagner sur l'entièreté des domaines de compétence, à d'autres établissements réunis en un même site qualifiant. Selon quelles modalités ces pratiques qui consistent à déléguer le parcours de formation à un autre établissement se déroulent-elles ? Comment s'organise, en ces cas, la coréférence et comment se partage l'évaluation du stage ? Dans quelle mesure le parcours de formation pratique s'élargit-il à un territoire ou bien à une étape d'un parcours au sein d'un dispositif d'ensemble (les étapes IMPRO / ESAT par exemple dans le cas du dispositif en faveur des personnes en situation de handicap) ? Autant de questions dont il est nécessaire de débattre de manière concrète afin qu'ensemble nous ajustions nos pratiques d'accompagnement, adaptations nos dispositifs d'apprentissage à la réalité renouvelée des modalités de la formation pratique.

---

<sup>2</sup> Circulaire DGAS/4 A n° 2005-249 du 27 mai 2005 relative à la formation préparatoire au DEASS